



Procès-verbal CÉ 7 septembre 2023

	ADOPTION	APPROBATION	CONSULTATION	INFORMATION	TEMPS PRÉVU
1. Ouverture de la séance à 20h35					
2. Vérification des présences et constatation du quorum					
Mme Jessica Raby-Beaulieu, parent, présidente	P				
Mme Sandra Lebouché, parent, vice-présidente	P				
Mme Valérie Dugas, parent	P				
Mme Sarah-Christine Levesque, parent	P				
Mme Julie Gagné, parent	P				
Mme Manon Fortin, enseignante	P				
Mme Mélanie Ferraris, enseignante	P				
Mme Isabelle Maurice, enseignante	P				
Mme Suzanne Chrétien, enseignante	P				
Mme Marie-Claude Deneault, resp. du SDG	P				
Mme Cristiane Drouin, directrice	P				
Mme Christine Pelletier, parent poste vacance	public				
Mme Joanie Gagné, parent poste substitut (1)	public				
M. Alexandre Beaulieu, parent poste substitut (2)	public				
3. Nomination d'une secrétaire					
Mme Drouin se propose pour être la secrétaire de la réunion en l'absence de volontaires.					
4. Adoption de l'ordre du jour (EH-23-24-1)					
IL EST PROPOSÉ par Mme Raby-Beaulieu que le point « questions diverses) soit ajouté. La proposition d'amendement est recevable faute de précisions que cette séance du 7 septembre soit un CÉ extraordinaire. ADOPTÉ par Mme Lévesque.					
5. Adoption et suivi du procès-verbal du 22 mai 2023 (EH-23-24-2)					
ADOPTÉ par Mme Maurice.					
6. Parole au public					5
Mme Pelletier souhaite des explications : Date de la rencontre des parents et la classe multiniveau.					
7. Élection au sein du CÉ (EH-23-24-3)					
7.1 Élection pour le poste de présidence					
Mme Raby-Beaulieu se présente et est élue présidente.					
7.2 Élection pour le poste de la vice-présidence					
Mme Lebouché se présente et est élue vice-présidente.					
7.3 Confirmation représentant de parents et substitut					
Mme Lebouché et Mme Levesque sont confirmées.					
Le formulaire sera complété et envoyé par la direction avant le 30 septembre 2023 (LIP, article 189)					

<p>8. Formation obligatoire Explications par Mme Raby-Beaulieu : Les parents qui siègent sur le CÉ doivent obligatoirement suivre une formation qui est disponible en ligne. Cette formation se fait individuellement en dehors des heures allouées au CÉ. Formation obligatoire pour les membres des conseils d'établissement Gouvernement du Québec (quebec.ca).</p>				5
<p>9. Dénonciation de conflit d'intérêt (Art. 70) Mme Raby-Beaulieu nomme son conflit d'intérêt avec la ville de Saint-Colomban. AJOURNEMENT à la prochaine séance du 11 octobre 2023 à 19h00.</p>				5
<p>10. Journées pédagogiques SDG et activités (EH-23-24-4) Mme Deneault, responsable du service de garde, soumet à l'approbation les activités des journées pédagogiques qui nécessiteront une contribution financière des parents.</p>				10
<p>APPROUVÉ par Mme Lévesque</p>				
<p>11. Activités parascolaires 2023-2024 et prêts de locaux La direction soumet à l'approbation sous forme de propositions les activités parascolaires suivantes. Les entreprises proposées utiliseraient les locaux de l'école. Une contribution financière des parents est demandée.</p> <p>11.1 Animation Solution (Isaac Barbe) La direction explique : Envoi de l'offre - Méthode: Tournées des classes 26 septembre 7h30 RDV secrétariat 05 octobre - Fin des inscriptions. Semaine du 10 octobre - Début des cours pour 8 semaines -Les Camps Légendaires - Mardi 11h18 à 12:33 - 1re à 6e année - Gymnase - 2 groupes maximum PROPOSITION rejetée.</p>				
<p>COMMENTAIRES Les membres sont défavorables au caractère exclusif de l'activité par souci d'iniquité. Questionnement de l'effet attractif d'une telle activité dans une école.</p> <p>-Laser Tag - Mercredi 11h18 à 12:33 - 2e à 6e année - Gymnase - 2 groupes maximum PROPOSITION rejetée</p>				10
<p>COMMENTAIRES des membres : Pas de tournée des classes, non favorables au caractère exclusif de l'activité par souci d'iniquité.</p>				
<p>NOUVELLE PROPOSITION : Partager les 10 activités entre le plus grand nombre d'élèves (2 à 3 séances d'activités pour chaque enfant inscrit).</p>				
<p>ATTENDU un suivi de la part de la direction à la séance subséquente.</p>				
<p>-Sheltoons - Jeudi 11h18 à 12:33 - 1re à 6e année - Local 1/groupe - Pas de nombre de groupes maximum.</p>				
<p>PROPOSITION acceptée (EH-23-24-5)</p>				
<p>COMMENTAIRES Les membres ne sont pas en faveur d'une tournée des classes.</p>				
<p>11.2 La place tennis (M. Benjamin Cayuela) La direction explique la proposition : -Les coûts s'élèveraient à 10 \$ avant taxes par enfant et par session de 45 minutes. -Le prix total serait à déterminer en fonction du nombre de sessions prévues. Les inscriptions se font en ligne, directement sur le site Internet de La Place Tennis. -Tout le matériel pédagogique est inclus, de la raquette au filet de tennis. -L'objectif de M Cayuela est de rendre l'accès à sa discipline aussi simple que possible, en</p>				

proposant des tarifs éthiques et une organisation déjà réfléchie.

Les cours seraient organisés par groupes d'âge : préscolaire, première et deuxième années, troisième et quatrième années, ainsi que cinquième et sixième années. Cela engendrerait quatre groupes distincts si vous envisagez de proposer ce service à tous les élèves.

-Impossible d'offrir quatre créneaux durant l'heure du dîner, car entente avec les écoles L'Orée des Bois et du Triolet. Les jours de fonctionnement sont en cours de confirmation. Une possibilité serait de nous proposer deux jours, incluant une session durant le dîner et une session durant le service de garde en PM.

-L'entreprise sera fermée du 7 octobre au 21 octobre inclusivement.

Dès l'approbation du CÉ, M Cayuela, suggère d'envoyer par courriel une proposition d'activité tennis aux parents d'élèves, aux amis de l'école des Hautbois, en utilisant le dépliant numérique ainsi qu'une petite affiche PDF créée spécialement pour l'occasion. Entre l'envoi de votre courriel et le début de la première session, l'entreprise aura besoin d'une semaine pour les inscriptions en ligne. Les inscriptions resteront ouvertes pendant une semaine après le début du premier cours, pour les retardataires éventuels.

-Les sessions pourraient commencer à la mi-septembre, elles seraient marquées d'une pause du 7 au 21 octobre et reprendraient jusqu'aux Fêtes de Noël.

PROPOSITION rejettée

DEMANDE : Revoir la disponibilité des plateaux du gymnase pour les enseignants d'éducation physique et valider un accord d'utilisation des locaux avec le centre communautaire.

ATTENDU un suivi de la part de la direction à la séance subséquente.

11.3 Formation Prêts à rester Seuls et Gardiens Avertis

Mme Raby-Beaulieu se retire sur le point 11.3

La direction explique :

Les formations de Gardiens Avertis et de Prêts à rester Seuls de la Croix-Rouge Canadienne sont deux cours offerts aux élèves de 4e année (9 ans ou plus) pour le cours de prêts à rester seuls et de 6e année (11 ans ou plus) pour le cours de gardiens avertis.

-Le cours de gardiens avertis, d'une durée totale de 8-9 heures (1 journée pédagogique complète ou 4 leçons de 2 h 15 chacune), s'adresse aux élèves sérieux de 6e année (11 ans et plus) qui désirent développer l'assurance et les aptitudes requises pour s'occuper de soi ou de quelqu'un d'autre.

-Le cours de prêts à rester seuls, d'une durée totale de 6 h (1 journée pédagogique ou 3 leçons de 2 h chacune), s'adresse aux élèves de 4e année (9 ans et plus) et vise à doter les jeunes de compétences utiles et adaptées à leur âge, tout en renforçant leur capacité à assurer leur propre sécurité. Les participants apprendront à bien réagir à toutes sortes de scénarios, que ce soit dans leur communauté ou à la maison. Les parents passeront directement par les CAPRDN pour les inscriptions et les paiements.

APPROUVÉ (EH-23-24-6)

COMMENTAIRES Soucis du nombre d'heures élevées pour des jeunes. Soucis des membres enseignants d'un manque de discipline chez les élèves (expérience du passé) si les cours sont offerts à la leçon après l'école.

ATTENDU que les parents soient libres d'inscrire ou non leur enfant à la pédagogique du service de garde.

ATTENDU que la formation soit offerte lors d'une pédagogique sans activité payante au service de garde.

12. Questions diverses

Rentrée : Mme Raby-Beaulieu et Mme Lebouché questionnent la date de la rencontre des parents cette année (7 septembre). Il y a eu des commentaires de parents mécontents. Mme Drouin expose les processus de consultation

aujourd'hui des enseignants et du prédécesseur à la direction en poste lors de la consultation et signale le choix de la date du 7 septembre le par une majorité d'enseignants.

Il est proposé par Mme Lebouché de remettre ce point au prochain CÉ afin de revenir sur les propos de Mme Pelletier et permettre de partager certains avis recueillis des parents sur le déroulement, afin d'en améliorer le fonctionnement et la satisfaction de toutes et tous.

Classe multi : La direction explique le processus de distribution de clientèle (organisation scolaire du CSSRDN), la démarche de composition des groupes, les enjeux d'ouverture de groupe (SDG, transport, choix d'école, horaire-maître, plan d'effectifs, etc.) vs son rôle de gestionnaire (prise de décisions) afin de gérer les priorités lors d'une rentrée scolaire.

Secrétaire : Mme Drouin et Mme Raby-Beaulieu suggèrent aux membres qu'une secrétaire désignée (Mme Touchette) prenne les notes lors des CÉ. À défaut, la présidente propose que chaque membre se désigne à chaque séance. Les membres acceptent que Mme Touchette agisse en tant que secrétaire lors des séances de conseil d'établissement.

13. Levée de l'assemblée

La présidente, Mme Raby-Beaulieu, lève l'assemblée à 22h19.

La prochaine rencontre du CÉ aura lieu le 4 octobre 19h00 au salon du personnel

Jessica Raby-Beaulieu
Présidente

Cristiane Drouin
Directrice
École des Hautbois